

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le lundi 7 mars 2016 à 20 h 15, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Madame Caroline Gagnon, conseillère, district électoral numéro 1, est absente.

Sont aussi présentes : Mesdames Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, directrice générale adjointe et greffière.

Aucune personne n'assiste à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

4.1 Reconduction de la division du territoire de la Ville de Marieville en districts électoraux

4.2. Trésorerie

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

### **6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

---

---

## 7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du Maire au public

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 15.

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M16-03-073

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil, tel que présenté.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSENT : 1

ADOPTÉE

### 2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

### 3) DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 4) ADMINISTRATION

---

#### **4.1 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARIEVILLE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville doit procéder à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeur de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Marieville remplit les conditions pour reconduire la même division;

M16-03-074

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux.

VOTE :   POUR :    5  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 1

ADOPTÉE

#### **4.2) TRÉSORERIE**

#### **5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

##### **5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT**

##### **5.2) AVIS DE MOTION**

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Nancy Forget, OMA, avocate  
Greffière

---